

Bruc de Montplaisir (de)

Bretagne, mercredi 18 mai 1752

Preuves de la noblesse de Marie-François de Bruc de Montplaisir de la Guerche, agréé pour être élevé page du Roy dans sa Grande Écurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte de Brionne, Grand Écuyer de France ¹.

D'argent à une rose de gueules, boutonnée d'or.

I^{er} degré, produisant. Marie-François de Bruc de Montplaisir de la Guerche, 1734.

Extrait d'un registre des batêmes de la paroisse de Nôtre-Dame de la ville de Nantes portant que Marie-François fils de messire Louis-François de Bruc de Montplaisir, marquis de la Guerche, et de dame Marie-Louise de Sesmaisons sa femme, né le quatorze avril mil sept cent trente quatre fut batisé le même jour. Cet extrait duement signé et légalisé.

II^e degré, père et mère. Louis-François de Bruc de Montplaisir, marquis de la Guerche, Marie-Louise de Sesmaisons sa femme, 1721. *De gueules à trois maisons d'or posées deux et une.*

Contrat de mariage de haut et puissant messire Louis-François de Bruc de Montplaisir, seigneur marquis de la Guerche, fils de haut et puissant messire Charles-François de Bruc de Montplaisir, vivant seigneur marquis du dit lieu de la Guerche et de dame Hélène Jeanne de Bruc sa veuve, accordé avec demoiselle Marie-Louise de Sesmaisons le vingt neuf novembre mil sept cent vingt un et passé devant Coutanceau notaire royal à Nantes.

Sentence rendue le vingt février mil sept cent quatorze par l'alloué du duché de Rais, portant émancipation de la personne de messire Louis-François de Bruc de Montplaisir, seigneur marquis de la Guerche, fils aîné héritier principal et noble de messire Charles-François de Bruc et de dame Hélène-Jeanne de Bruc, sa veuve. Cette sentence signée Fourneau, greffier.

III^e degré, ayeul. Charles-François de Bruc, marquis de la Guerche, Hélène-Jeanne de Bruc sa femme, 1691. *D'argent à une rose de gueules.*

Contract de mariage de messire Charles-François de Bruc, seigneur marquis de la Guerche, fils aîné héritier principal et noble de messire René de Bruc, vivant commandant pour le roi des ville et gouvernement d'Arras, et de dame Denise de Corbie, sa femme, accordé avec demoiselle Hélène-Jeanne de Bruc le vingt-cinq février mil six cent quatre vingt onze, et passé devant Le Breton, notaire royal à Nantes.

Sentence rendue au châtelet de Paris le douze aoust mil six cent quatre vingt quatre, par laquelle de l'avis, entre autres, de messire Charles-François de Bruc, marquis de la Guerche, capitaine dans le régiment du roi, dame Denise de Cornie, sa mère, veuve de messire René de Bruc, seigneur de Montplaisir, maréchal de camp, lieutenant de roi au gouvernement d'Arras, est créé tutrice de ses enfans mineurs. Cette sentence signée Hindré.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en avril 2015, d'après le Ms français 32108 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006954t>).

IV^e degré, bisayeul. René de Bruc, seigneur de Montplaisir, Denise de Corbie, sa femme, 1655. *D'or à trois corbeaux de sable, posés deux et un.*

Contract de mariage de messire René de Bruc, chevalier seigneur de Montplaisir, maréchal de camp ez armées du roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement d'Arras, fils de messire Jean de Bruc, vivant chevalier, seigneur de la Guerche, et de dame Marie Vénier, sa femme, accordé avec demoiselle Denise de Corbie, le sept février mil six cent cinquante cinq. Ce contrat passé devant Groyn, notaire au châtelet de Paris.

Accord fait le vingt-trois juin mil six cent cinquante quatre, entre messire Henry de Bruc, abbé de Bellefontaine, et messire René de Bruc, son frère, chevalier, seigneur de Montplaisir, sur le partage des biens de messire Jean de Bruc, seigneur de la Grée, de la Guerche, etc, et de dame Marie Vénier, leurs père et mère. Cet acte reçu par de Beaufort, notaire au châtelet de Paris.

V^e degré, trisayeul. Jean de Bruc, seigneur de la Grée, Marie Le Vénier, sa femme, 1602. *D'argent à trois fasces de gueules.*

Contract de mariage de Jean de Bruc, écuyer, sieur de la Grée, fils de François de Bruc, écuyer, seigneur de Guilliers, et de demoiselle Madelène Bouliau, sa veuve, accordé avec demoiselle Marie Le Vénier, le traize décembre mil six cent deux, et passé devant Queville, notaire royal à Nantes.

Accord fait le cinq aoust mil cinq cent quatre vingt onze entre nobles gens Guillaume de Bruc, Jean de Bruc son frère puisné, sieur de la Grée, et demoiselle Madelène Bouliau, leur mère, veuve de François de Bruc, écuyer, sieur de la Grée, par lequel elle déclare qu'elle ne leur demandoit rien de sa nourriture et entretien qu'elle leur avoit fournis. Cet acte reçu par Drouët, notaire à Ancenis.

VI^e, VII^e et VII^e degrés², 4^e et 5^e ayeuls. François de Bruc, sieur de la Grée, fils de Jean de Bruc, petit-fils de Gilles de Bruc, écuyer, Madelène Bouliau sa femme, 1569 et 1538. *D'argent semé de croisettes de sable, et un croissant de gueules.*

Contract de mariage de François de Bruc, écuyer, sieur des Guilliers, fils juvigneur de noble Jean de Bruc, écuyer sieur de Vieillecour, et de demoiselle Jeanne Lévesque sa femme, accordé avec demoiselle Madelène Bouliau de la Grée, le vingt-cinq juin mil cinq cent soixante neuf, et passé devant Le Feuvre, notaire à Ancenis.

Contract de mariage de nobles gens Jean de Bruc, sieur de Guilliers, fils aîné héritier principal et noble de noble homme Gilles de Bruc, écuyer, et de demoiselle Jeanne Jubret sa femme, sieur et dame du Brossai, accordé le six juin mil cinq cent trente huit avec demoiselle Jeanne Levesque fille de Pierre Levesque, écuyer et de demoiselle Françoise de la Vallée, sieur et dame de la Lande-Menguy. Ce contract passé devant Souchart et Guilloux, notaires de la Cour de Bréal.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier doyen de l'ordre du roi, conseiller en ses Conseils, maître ordinaire en sa chambre des Comptes de Paris, généalogiste de la Chambre et des Écuries de Sa Majesté et de celles de la Reine, et de madame la Dauphine,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le comte de Brionne, Grand Écuyer de France, que Marie-François de Bruc de Montplaisir de la Guerche, a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les titres énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le mercredi dix-huitième jour du mois de mai de l'an mille sept cent cinquante-deux.

[Signé :] d'Hozier.

2. Erreur pour *VII^e degré*.